



LA RÉFORME MACRON

UN PROJET LIBÉRAL DE DÉMANTÈLEMENT DE LA VOIE PRO



- 37% des lycéen·nes sont en LP
- Le **LP concentre fortement des populations d'origine populaire (57 %) et d'ascendance migratoire** (les 3/4 des garçons descendants d'Afrique subsaharienne sont scolarisés dans les filières professionnelles).
- Des questions brûlantes s'y posent : reproduction sociale, filières genrées, poids des origines géographiques, finalité de la formation, reconnaissance des diplômes.

CETTE RÉFORME VA SURTOUT IMPACTER LES JEUNES ISSU·ES DES MILIEUX POPULAIRES

UN ENJEU DE CLASSE ET DE SOCIÉTÉ

LE LYCÉE PROFESSIONNEL AU SERVICE DU MONDE ÉCONOMIQUE ET DES ENTREPRISES



- 1 - L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES
- 2 - LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN FAUX-SEMBLANT
- 3 - LE PACTE SPÉCIAL PLP : ARME DE DESTRUCTION MASSIVE DE NOTRE MÉTIER
- 4 - L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS: DES MANAGERS ET DES FORMATEURS

MENER LA LUTTE POUR DÉFENDRE LES LYCÉES PROFESSIONNELS

L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES



MESURE 7: Adapter l'offre de formation aux besoins « du bassin d'emploi »

1- Moderniser le contenu des diplômes, simplifier leurs intitulés:

50 diplômes rénovés en 2024, 100 diplômes en 2025

QUI A CRÉÉ LES FAMILLES DE MÉTIERS ?

RÉÉCRITURE DE TOUS LES DIPLÔMES EN BLOCS DE COMPÉTENCES

DANGER DE VOIR SE METTRE EN PLACE UN ENSEIGNEMENT MODULAIRE

REMISE EN CAUSE DES DIPLÔMES NATIONAUX

L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES



2- Changer l'offre de formation des lycées avec l'appui de France 2030

Rentrée scolaire 2026 : « 100 % de formations non insérantes fermées »

- Fermetures formations menant insuffisamment à l'emploi ou à la poursuite d'études (Orion);
- Ouvertures (nombre de places ? Statut ?) dans des métiers en tension ou d'avenir (industrie, services à la personne, numérique, énergie, bâtiment durable, mobilités douces, etc.).
- Appel à des professeur·es associé·es.

DANGER : Décision aux sous-préfectures, en lien avec les conseils régionaux et l'Etat.

**LIBÉRALISATION DE LA CARTE DES FORMATIONS ET MISE EN CONCURRENCE DES ÉTABLISSEMENTS
LOGIQUE ADÉQUATIONNISTE ABSOLUE : RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX DE MAIN-D'ŒUVRE
FILÈRE TERTIAIRE PARTICULIÈREMENT DANS LE VISEUR
SUPPRESSIONS DE POSTES / « RECONVERSION »
ORIENTATION CONTRAINTE DES ÉLÈVES**

L'ADÉQUATIONNISME RADICAL : FERMER LES FORMATIONS PRÉTENDUMENT NON-INSÉRANTES



MESURE 8 : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 (MC/FCIL) à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Rentrée scolaire 2023: 5 000 places dans les établissements volontaires

Rentrée scolaire 2024: 10 000 places dans les établissements volontaires

Rentrée scolaire 2025: 20 000 places dans les établissements volontaires

**BAC +1 : PAS DE QUALIFICATION SUPPLÉMENTAIRE
RÉPONSE AUX BESOINS IMMÉDIATS DES ENTREPRISES
ANNÉE PRÉVUE ESSENTIELLEMENT EN PFMP/GRATIFICATION**

MESURE 9 : Créer un « bureau des entreprises »

Mise en place et suivi des partenariats avec les acteurs du territoire. Organisation des temps de stage et d'alternance. Intégration de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des jeunes

Participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation

Rentrée scolaire 2023: Application à tous les lycées

**POSTE SPÉCIFIQUE ? LIEN AVEC LE DDF ?
RECONVERSION / FIN DE CARRIÈRE
HIÉRARCHIE INTERMÉDIAIRE CAPORALISATION**

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER



MESURE 1: Gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle

Rentrée scolaire 2023: Application à tous les lycées

50 euros par semaine pour les 1^o années CAP et les secondes Bac pro : **1,4 euros de l'heure (10 €)**

75 euros par semaine pour les Terminales CAP et les premières Bac pro : **2,1 euros de l'heure (15 €)**

100 euros par semaine pour les Terminales Bac pro : **2,8 euros de l'heure (20 €)**

**ARGENT PUBLIC ET NON FINANCEMENT PAR LES ENTREPRISES : LE MILLIARD !
EN QUOI LA GRATIFICATION PERMETTRA-T-ELLE LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE ?
REVENDECTION CGT : RELÈVEMENT DES BOURSES ET ALLOCATIONS D'ÉTUDES**

MESURE 2: Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux (Français et Maths) en 2nd Bac Pro en groupes réduits.

Rentrée scolaire 2023: Application dans les lycées professionnels volontaires

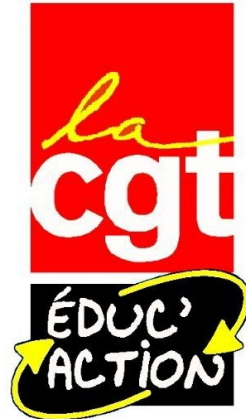
Rentrée scolaire 2024: Application dans tous les lycées professionnels

SUR QUELLES HEURES ?

DÉRÉGULATION PFMP : DÉPARTS DIFFÉRÉS?

EN LIEN AVEC LE PACTE.

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER



MESURE 3: Permettre aux élèves de choisir des options: langue, codage, entrepreneuriat....

En mobilisant des partenariats extérieurs et des professeurs volontaires.

Rentrée scolaire 2023: Application dans les lycées professionnels volontaires

Rentrée scolaire 2024: Application dans tous les lycées professionnels

SUR QUELLES HEURES ? RIEN DE PRÉVU EN MOYENS DGH. RENVOYÉE À L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS EN LIEN AVEC LE PACTE.

DÉRÉGULER L'ANNÉE DE TERMINALE BAC PRO

MESURE 4: « Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève » : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

En modulant les PFMP : le temps de stage sera de 6 à 12 semaines au total selon le projet de l'élève.

« épreuves plus tôt dans l'année scolaire » : examens en mars ?

Rentrée scolaire 2023: Pour les élèves qui entreront en classe de première (session 2025 du baccalauréat)

EXPLOSION DU GROUPE CLASSE EN TERMINALE. DIFFÉRENTES PROGRESSIONS. RISQUE D'ANNUALISATION. RÔLE DE FRANCE TRAVAIL NOTAMMENT DANS LE CADRE DU « MODULE INSERTION » EN LIEN AVEC « AVENIRPRO » CALENDRIER IDENTIQUES POUR TOUS LES LP : DIFFICULTÉS POUR TROUVER DES LIEUX DE PFMP IMPROBABLE RETOUR DES « POURSUITE D'ÉTUDES » EN JUIN (MODÈLE DU BAC GÉNÉRAL)

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER



MESURE 5: Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée
Premiers élèves « mentorés » grâce au dispositif 1 jeune 1 mentor

**EN QUOI UN « MENTOR » EXTÉRIEUR A-T-IL LA QUALIFICATION POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE?
L'ENTREPRISE N'EST PAS L'ALPHA ET L'OMÉGA DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- **MESURE 5.1:** dispositif « Tous droits ouverts » pour repérer les décrocheurs confiés à des structures et qui conservent le statut scolaire quelques mois

Rentrée scolaire 2023: Application à tous les lycées

DÉSCOLARISATION PRÉCOCE !

- **MESURE 5.2:** dispositif « Ambition emploi » : les jeunes sans solution conservent le statut scolaire 4 mois

Rentrée scolaire 2023: Application pour les jeunes (avec ou sans diplôme) sans solution

- **MESURE 5.3:** ouvrir un « Parcours de consolidation » pour aider bacheliers pro en difficultés en 1^o année de BTS

Rentrée scolaire 2023: Application dans les lycées professionnels volontaires

Rentrée scolaire 2024: Application dans tous les lycées professionnels

**13% DES ÉLÈVES SONT DÉCROCHEURS EN LP (30% DE TAUX DE RUPTURE POUR L'APPRENTISSAGE) : DISPOSITIFS DE LUTTE EXISTENT DÉJÀ (RÉORIENTATIONS RAPIDES, PAPS, MLDS...). DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION. « FLOUTAGE » DES STATUTS, ENTRÉES ET SORTIES PERMANENTES.
EN LIEN AVEC LE PACTE**

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE : UN PRÉTEXTE POUR DÉRÉGULER



MESURE 6: Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs :

Expérimentation AvenirPro en partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi)

Rentrée scolaire 2023: Accompagnement de 50 % des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

Rentrée scolaire 2024: Accompagnement de 100 % des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

**EXPLOSION DU GROUPE CLASSE EN TERMINALE
DIFFÉRENTES PROGRESSIONS
PARTENARIAT : LOGIQUE D'EMPLOYABILITÉ IMMÉDIATE**

L'ENTREPRISE : UN LIEU DE FORMATION... VRAIMENT ?

PFMP : LE PARCOURS DU COMBATTANT

- Difficiles à trouver
- discriminantes
- dépendantes de la conjoncture économique
- pas toujours bien encadrées
- Tâches demandées répétitives

L'EXPOSITION AUX RISQUES

Les apprenti·es et stagiaires **exposé·es aux produits cancérogènes chimiques** (24 % d'exposé·es). 27 % d'entre eux·elles travaillent dans deux des cinq domaines les plus « exposants », le BTP et la mécanique-travail des métaux.

LES DANGERS DE L'ENTREPRISE !

En 2019 :

10 301 accidents du travail d'apprenti·es (1 par h)

3 110 accidents de trajet. **15 morts dont 12 sur les trajets !**

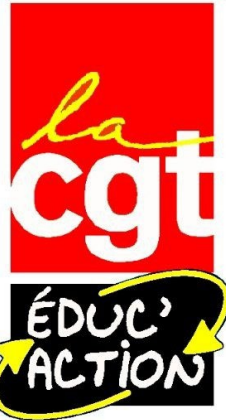
Apprenti·es 50% des accidents de travail des salarié·es de moins de 20 ans.

LES VSST : UN ANGLE MORT

Pas de données en France sur les VSST sur les apprenti·es et stagiaires

Étude du syndicat Suisse UNIA en 2019 : 33% des personnes interrogées ont déjà été harcelées sexuellement sur le lieu de travail.

Jeunes sont catapulté dans la vie professionnelle – un monde d'adultes et hiérarchique – et souvent n'osent pas parler lorsqu'ils·elles sont victimes de VSST par crainte de perdre leur place d'apprentissage.



DES ÉTUDES RÉGULIÈRES DE LA DARES ET DE LA DEEP

DES DROITS POUR PROTÉGER LES VICTIMES DE VSST, AVEC UN PROTOCOLE DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DES PFMP

UNE DIMINUTION DES PFMP POUR UNE AUGMENTATION DU TEMPS DISCIPLINAIRE

LE PACTE SPÉCIAL PLP : ARME DE DESTRUCTION MASSIVE DE NOTRE MÉTIER



MESURE 10: pour les professeurs volontaires de « nouvelles missions » rémunérées

Rentrée scolaire 2023 : Application pour les professeurs volontaires en lycée professionnel

LE «PACTE» : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pacte pas sécable c'est-à-dire divisible en briques. **Pour les PLP c'est le mur entier : pas moins de 6 briques ! Une brique « remplacement » 18h, 3 briques face à face élèves (3x24h) et 2 briques forfaitaires lien LP/Entreprise non quantifiées.**

QUI EST CONCERNÉ-E ?

Les PLP et les CPE, titulaires ou non, sur la base du volontariat, pour une durée d'une année scolaire.

**EN MOYENNE,
DÉJÀ 43H DE TEMPS DE
TRAVAIL PAR SEMAINE !**

**AGGRAVATION DE
LA PERTE
DE SENS DU
MÉTIER**

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, c'est le ou la chef-fe d'établissement qui sera responsable de la mise en place du dispositif. Aucun doute, la pression managériale sera à son comble.

SANS PACTE, PAS DE RÉFORME !

LE PACTE SPÉCIAL PLP : ARME DE DESTRUCTION MASSIVE DE NOTRE MÉTIER



6 BRIQUES OBLIGATOIRES
1 MISSION = 1 BRIQUE = 1250€ EN PRIME
VERSÉ SUR 9 MOIS
L'OBLIGATION D'ASSURER LES REMPLACEMENTS
18H + (3X24H) + 2 UNITÉS FORFAITAIRES
UNE LETTRE DE MISSION CONTRACTUELLE

EXPLOSION DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE
18H+ 2 HSA + 6 MISSIONS DONT CERTAINES NE SONT PAS
QUANTIFIÉES !

TRAVAILLER PLUS POUR PERDRE MOINS !

Effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle

	Missions	Volume Annuel
	Assurer les remplacements de courte durée	18h
F A C E A F A C E	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens.	24h
	Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel (spécialisations ou consolidation en STS).	24h
	Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits (soutien ou options).	24h
L P / E N T R E P R I S E	Coordination et prise en charge des projets d'innovation Pédagogique (lien avec l'entreprise : formation tuteurs/parteneriat entreprise/projet innovant...)	?
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers (accompagnement des élèves ni en emploi ni en formation après le bac).	?
	Coordination des dispositifs de découverte des métiers et des filières	?
	Accompagnement des élèves en difficulté (Tutorat/Décrochage).	?
	Accompagnement des élèves de Terminale en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi.	?

Bras armé de la réforme Macron du LP : tous les dispositifs éligibles sont les mesures sur lesquelles elle repose. **C'est aussi un levier pour attaquer le statut.**

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET EXPLOSION DES ORS/MENACE D'ANNUALISATION
HIÉRARCHIES INTERMÉDIAIRES ET CAPORALISATION AU DÉTRIMENT DES COLLECTIFS DE TRAVAIL
CONCURRENCE ENTRE COLLÈGUES ET INÉGALITÉS SALARIALES FEMMES/HOMMES RENFORCÉES
INDIVIDUALISATION DE LA RÉMUNÉRATION

LE PACTE SPÉCIAL PLP : UN MOYEN POUR CASSER LE STATUT

Les nouvelles missions



	MISSIONS	EXEMPLES
Mieux soutenir l'élève et son projet	Permettre aux lycéens d'avoir des options	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.).
	Accompagner les difficultés scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux). Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent.
	Prévenir et lutter contre le décrochage	<ul style="list-style-type: none"> Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.
	Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi.
	Accompagner la suite du parcours	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles. Enseigner dans les spécialisations professionnelles Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi.
	Assurer les remplacements de courte durée	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer un collègue absent.

	MISSIONS	EXEMPLES
Mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique	Faire vivre le lien école-entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Former les tuteurs de stage à l'accueil et à l'évaluation d'un élève. Aider à pérenniser les partenariats avec les entreprises accueillant les élèves de la classe, dans le cadre du bureau des entreprises.
	Participer aux projets d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR). Mettre en œuvre des projets collectifs (projets d'établissement, projets en lien avec des associations, organisation de voyages ou événements, etc.).
	Accompagner les collégiens dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans les collèges pour présenter les filières. Accueillir des collégiens sur les plateaux techniques. Participer aux forums des métiers des collèges environnants.

PRISE EN CHARGE DE LA « MIXITÉ » DES PUBLICS SERAIT INCLUSE DANS CES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES. LA VOLONTÉ DE DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE NE CONNAÎT PAS DE LIMITE. INDIVIDUALISATION DE LA RÉMUNÉRATION


LE PACTE SPÉCIAL PLP : UN MOYEN POUR CASSER LE STATUT


La rémunération

Effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle pour des profils-types de professeurs en lycée professionnel

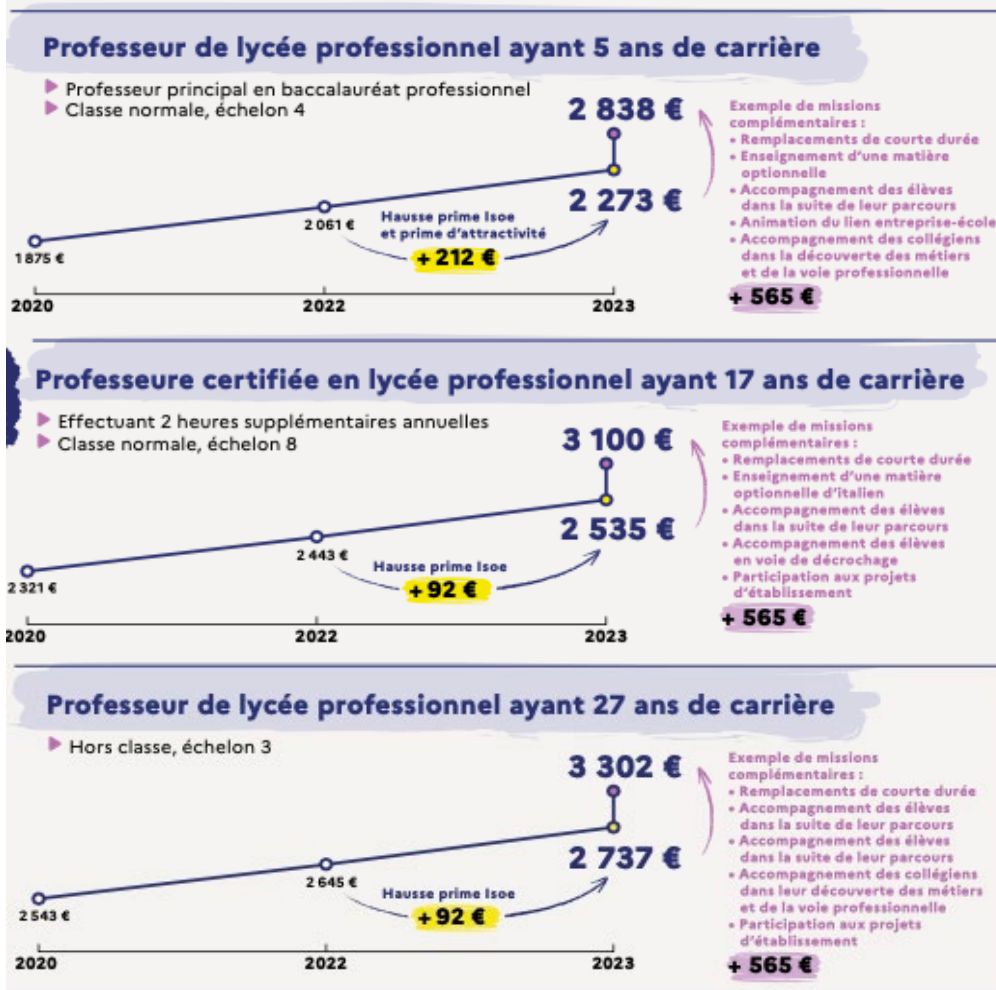
Profils-types de professeurs en lycée professionnel exerçant à temps plein dans l'enseignement public : comparaison des niveaux de rémunération de base* à situation identique (même échelon, mêmes missions) au 1^{er} septembre 2020, 2022 et 2023 et exemples de rémunération liée à l'exercice de missions complémentaires.

Légende

 Gain de rémunération nette mensuelle lié à la revalorisation sans condition au 1^{er} septembre 2023

 Gain de rémunération nette mensuelle lié à l'exercice de missions complémentaires

La rémunération de base comprend le traitement indiciaire brut, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) ou indemnité assimilée, la prime d'équipement informatique et le transfert primes-points.



ECRASEMENT DE LA GRILLE :

À PEINE PLUS DE 200 EUROS EN 12 ANS DE CARRIÈRE ENTRE SITUATION 1 ET SITUATION 2

À PEINE PLUS DE 200 EUROS EN 10 ANS DE CARRIÈRE ENTRE SITUATION 2 ET SITUATION 3

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS DE NOUVEAUX MANAGERS ?



MESURE 11 : Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Rentrée scolaire 2023 : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux chefs d'établissement et à leurs adjoints nouvellement affectés

Rentrée scolaire 2024 : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux cadres, y compris pour les cadres déjà en poste

DÉVELOPPEMENT DU MANAGEMENT

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Un nouveau statut des PLP ?



MESURE 12 : « une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève. »

Rentrée scolaire 2023-2024: Formation des formateurs dans une académie sur deux

Rentrée scolaire 2024-2025: Déploiement dans les académies de la 1re vague, formation des formateurs dans l'ensemble des académies

Rentrée scolaire 2025-2026: Déploiement dans les académies de la 2nde vague, évaluation du dispositif et restitution nationale

- **Répondre aux besoins nouveaux**, en lien avec l'évolution de la carte des formations. Appel des « professeurs associés », issus du monde professionnel, pour « aider à injecter leurs compétences dans le lycée professionnel »
- Professeurs du domaine professionnel : **se former en entreprise ou dans un campus des métiers et des qualifications a minima tous les trois ans ;**
- **Disposer d'une « trousse des compétences sociales et comportementales » sur le modèle de ProFan** pour transmettre aux élèves de lycée professionnel (savoir créer, innover, résoudre des problèmes inédits, décider en situation collective, etc.).

RECONVERSION EN LIEN AVEC LES « PROFESSEURS ASSOCIÉS »

DIFFUSER LES NORMES ENTREPRENEURIALES

PASSAGE VERS UN STATUT DE FORMATEUR : ANNUALISATION, MIXAGE DES PUBLICS (SCOLAIRES, APPRENTI.ES, ADULTES EN FORMATIONS)

CONSÉQUENCES DU PROJET MACRON

- ➔ FORMATIONS FERMÉES ; PLAN DE RECONVERSIONS FORCÉES
- ➔ PERTES DE POSTES PRÉVUES ET ATTAQUE SUR LE STATUT AVEC ANNUALISATION DES SERVICES ET REMISE EN CAUSE DES ORS
- ➔ RÉDUCTION DU TEMPS DE FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE
- ➔ RAPPROCHEMENT DU STATUT DE L'ÉLÈVE AVEC CELUI DE « SALARIÉ·E » LOW-COST
- ➔ REMISE EN CAUSE DES DIPLÔMES NATIONAUX
- ➔ DÉVELOPPEMENT DU MIXAGE DES PUBLICS



LE TRANSFERT PRÉVU, À BAS COÛT, DE LA JEUNESSE ISSUE DES CLASSES POPULAIRES VERS LE MONDE DU TRAVAIL EST INADMISSIBLE.